

INFORMATION ET CONCERTATION A DESTINATION DES RIVERAINS ET DES USAGERS DU SITE

En parallèle des études, Roannais Agglomération a mis en place un dispositif complet d'information et de concertation, comprenant notamment la constitution d'un groupe de travail de citoyens issus des communes des Noës, Saint Nicolas des Biefs, Saint Rirand, et Arcon.

Ce groupe, composé d'une quinzaine de riverains du projet et d'usagers du site, est invité à participer à des ateliers à chaque étape-clé du développement du projet :

1) Pendant la phase d'études : présentation de la démarche de Roannais Agglomération et du déroulement des études.

2) Au moment des résultats des études : présentation de enjeux environnementaux, techniques et humains identifiés sur la zone d'étude.

3) A la définition du projet : présentation de la variante d'implantation de moindre impact et rédaction avec le groupe de travail d'une « charte de bon voisinage » recensant les engagements de la Roannaise des Energies Renouvelables, futur propriétaire du parc, en termes d'information et de maîtrise des impacts.

Trois ateliers se sont tenus les 28/03, 12/06 et 27/11. Ils ont été l'occasion d'instaurer une relation de proximité avec les futurs riverains et usagers de la zone. L'atelier du 27/11 permet, avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture, d'intégrer les demandes des citoyens à ce dossier.

Le format de ces ateliers en petit comité permet à chaque participant de s'exprimer, de faire ses remarques sur le projet et de trouver les réponses à ses questions.

Chaque atelier fait l'objet d'un compte rendu qui, une fois validé par l'ensemble du groupe de travail, sera consultable par l'ensemble des habitants.

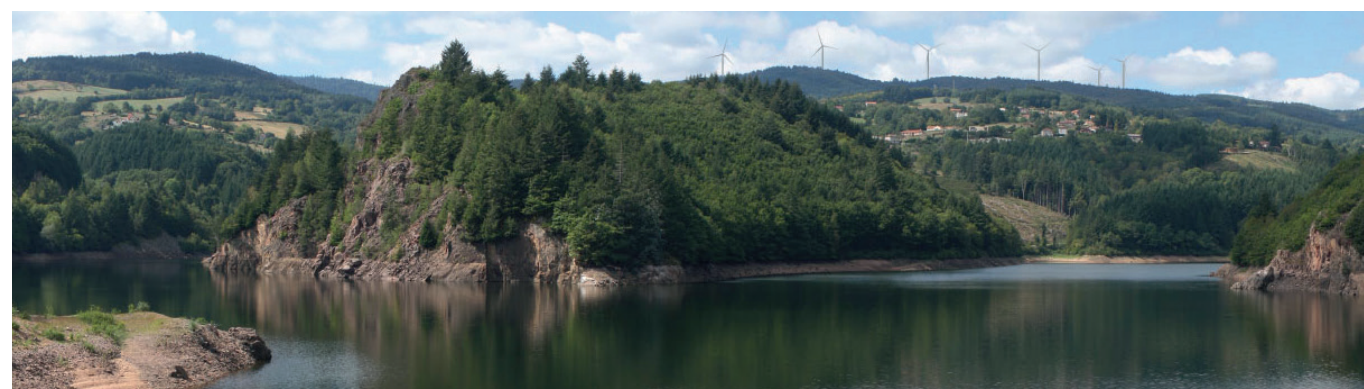
BIENTÔT UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA PARTICIPATION DES CITOYENS

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Roannais Agglomération souhaite offrir la possibilité aux citoyens du territoire de participer au financement des projets éoliens portés par la SEM Roannaise des Energies Renouvelables. L'idée serait de constituer, dans un premier temps, une association afin de mener une réflexion sur le financement participatif, puis, dans un second temps, une société d'investissement citoyen qui, une fois les projets développés et autorisés, se verra ouvrir des parts dans ces projets.

Par cette démarche, il s'agit de favoriser l'ancrage et l'appropriation locale du projet. L'objectif est d'ouvrir cette possibilité au plus grand nombre, quel que soit ses ressources. C'est l'opportunité de participer à la transition énergétique sur son territoire tout en bénéficiant de retombées.

Plus d'informations seront communiquées à ce sujet dans les prochains mois.



Extrait du carnet de photomontages paysagers à paraître en 2019 - Simulation depuis le barrage du Rouchain, commune de Rensson - Source Abiès Nov. 2018

roannais
AGGLOMERATION
communauté d'avenir

OSER
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
EN AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

CONTACTS
Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès
42311 ROANNE Cedex
eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr
04 26 24 92 86



Lettre d'information

PROJET ÉOLIEN DES NOËS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement éolien mené par Roannais Agglomération depuis 2016, la commune des Noës a été identifiée comme une des zones favorables à l'implantation d'éoliennes. En ce sens, des études ont été menées afin de déterminer la faisabilité du projet.

Ce projet est développé par la société « Roannaise des Energies Renouvelables », détenue par Roannais Agglomération et le fonds régional de financement dédié aux énergies renouvelables, OSER. C'est donc un projet public, porté et piloté par la Communauté d'Agglomération, au bénéfice de son territoire et de ses habitants.

Après plus d'une année d'expertises techniques et environnementales menées sur votre commune, Roannais Agglomération dispose aujourd'hui des premiers résultats qui vous sont présentés dans cette lettre d'information.

De nouvelles études vont maintenant permettre de déterminer la meilleure implantation des éoliennes au regard des enjeux environnementaux identifiés.

Dans le même temps, Roannais Agglomération continue à travailler en étroite collaboration avec les élus locaux et les riverains du projet dont certains sont rassemblés dans un groupe de travail qui s'est déjà réuni à l'occasion de deux ateliers (28 mars et 12 juin derniers).

Engagée à co-construire ce projet avec les élus et les habitants des communes concernées, Roannais Agglomération entend, par le biais de cette deuxième lettre d'information, rendre compte de l'avancement du projet et des résultats des études menées jusqu'à aujourd'hui.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.



Yves Nicolin
Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables



Stéphane Raphaël
Maire des Noës
Administrateur de Roannaise
des Énergies Renouvelables



Bernard Thivend
Vice-Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables



Pourquoi un projet éolien sur le territoire de Roannais Agglomération ?

En 2014, Roannais Agglomération a décidé, avec l'État et le Conseil Régional, de s'engager dans un programme « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). Le but de cette démarche est de réussir à réduire les consommations d'énergie tout en développant la production locale d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, les élus de l'agglomération ont voté en 2016 un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec 28 actions, dont - notamment - le développement d'un parc éolien d'une dizaine de machines, réparties sur 2 à 3 zones, dont celle des Noës. Le projet éolien des Noës s'inscrit dans la politique énergétique et de lutte contre le changement climatique portée par l'agglomération.

PROJET ÉOLIEN DES NOËS : OÙ EN SONT LES ÉTUDES ?

Rappel : La démarche d'études

Après un an de relevés et de sorties sur le terrain par les ingénieurs écologues, les diagnostics environnementaux (biodiversité, acoustique, paysage) arrivent aujourd'hui à leur terme. Ils apportent une photographie précise des enjeux et contraintes de la zone étudiée : il s'agit des « états initiaux ».

Sur la base de ces études, différents scénarios possibles d'implantation d'éoliennes seront analysés au 2^{ème} semestre 2018. In fine, les bureaux d'études définissent la variante (nombre, taille, puissance et emplacement des éoliennes) la plus respectueuse des enjeux environnementaux et humains du site. Cette variante fera alors l'objet d'une étude d'impacts et des mesures compensatoires seront définies.

Début 2019 et passées ces étapes, un dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter sera déposé en préfecture pour examen par les services de l'État.

PROCHAINE ÉTAPE : À l'issue de l'analyse de plusieurs variantes d'implantation (nombre d'éoliennes, hauteur, localisation), la variante dite de « moindre impact environnemental » est retenue et l'ensemble du dossier finalisé. Il sera présenté sur un site web début 2019.



L'étude du gisement éolien

Depuis octobre 2017, différents systèmes de mesures du vent ont été installés sur le site :

- un système de lidar (télédétection par laser),
- et un mât de mesures de vent.

Ces instruments vont permettre d'estimer précisément le potentiel éolien afin d'affiner le choix des éoliennes à mettre en place sur ce site.

Les études sont réalisées par différents bureaux d'études indépendants. Elles sont coordonnées par le bureau d'études roannais **Énergie Territoire Développement (ETD)**.



Le paysage

L'étude paysagère prend en compte l'ensemble des lieux et monuments dotés d'un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental jusqu'à 20 km de la zone d'études, de manière à évaluer les effets du projet sur le paysage. L'implantation des éoliennes s'appuiera sur les résultats de cette étude.

Voir photomontage page 4.



Mât 50m Les Noës - Crédit photo - UL International 2018

PREMIERS RÉSULTATS DES ÉTUDES

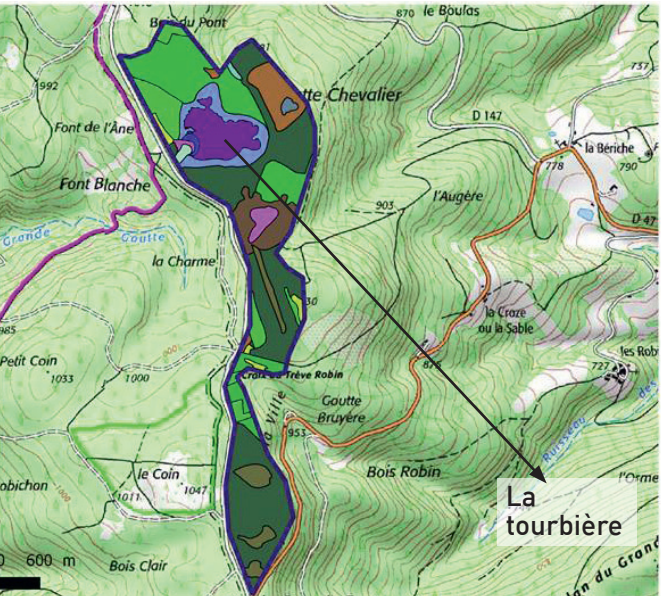


La biodiversité

Le bureau d'études ligérien Césame Environnement réalise l'ensemble des expertises et des relevés sur la faune et la flore.

Menée sur un cycle biologique complet du milieu naturel (4 saisons), l'étude sur la biodiversité a permis de recenser les espèces animales et végétales présentes sur le site et ses environs.

Sur la commune des Noës, une attention particulière devra être portée sur certaines zones boisées, du fait de la présence de chauves-souris, et aucune éolienne ne sera implantée sur la tourbière située au nord.



Légende

- ZIP Noës
- Habitats
- Bas-marais
- Boisement de recolonisation
- Boulaie marécageuse dégradée
- Clairière forestière et végétation de coupe
- Dépression humide à Glycérie
- Fourrés arbustifs pionniers
- Hêtraie pure et Hêtraie-Sapinière
- Jeune futaie dense de conifères
- Landes à Callune et Myrtille
- Prairie tourbeuse à Jonc acutiflore
- Pteridacée
- Sapinière
- Tourbière boisée à Bouleaux
- Tourbière haute active

Dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture

Début 2019

Été/automne 2019

Obtention de l'autorisation

Début 2020

Début du chantier

Fin 2021

Mise en service

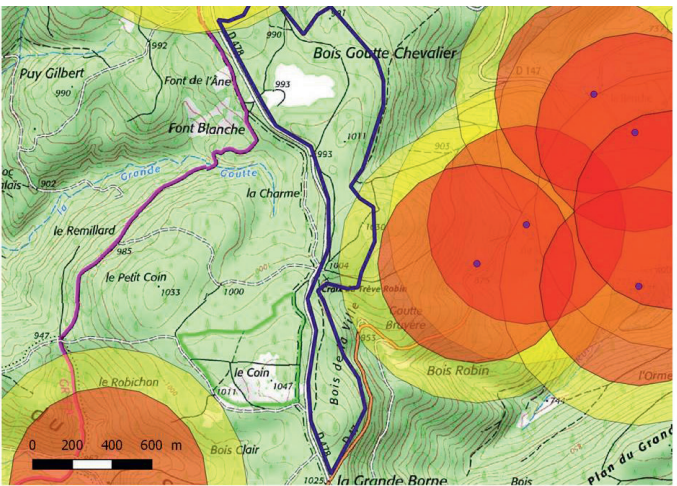
Fin 2022



L'acoustique

Menée par Echo acoustique, elle vise à mesurer le « bruit ambiant » pour qualifier l'ambiance acoustique de l'environnement du site, sans éolienne. L'impact acoustique est calculé en fonction de l'émergence acoustique, cela correspond à la hausse du nombre de décibels provoquée par l'installation du parc dans l'environnement actuel. La réglementation française, l'une des plus strictes à l'échelle européenne, impose que cette émergence soit inférieure à 5 décibels le jour et à 3 décibels la nuit.

L'étude acoustique est encore en cours à l'heure actuelle.



Légende

- Zone d'étude
- Habitation
- Rayon de 500 mètres
- Rayon de 700 mètres

Début des études techniques et environnementales

Mai 2017

Installation du mât de mesure

Octobre 2017

AUJOURD'HUI

Études d'impacts

2^{ème} sem. 2018

INSTRUCTION

PRÉPARATION DU CHANTIER

CHANTIER

EXPLOITATION

Porte-à-porte riverains de la zone d'études

Lettre d'information N°1

Constitution des groupes de travail

Atelier N°1: lancement des études

Atelier N°2: le projet et ses impacts

Lettre d'information N°2

Atelier N°3: le projet et le territoire

Rapport de la concertation

Lettre d'information N°3 et site web présentant le projet définitif

Enquête publique